

HABITAT DROUAIS INFO

LETTRE D'INFORMATION LOCATAIRE TRIMESTRIELLE

COMMENT RÉGLER SON LOYER TOUS LES MOIS ?

Redécouvrez les différents modes de paiement mis à votre disposition pour payer votre loyer.

PAGE 4

LES GESTES SIMPLES POUR BIEN GÉRER VOS ENCOMBRANTS

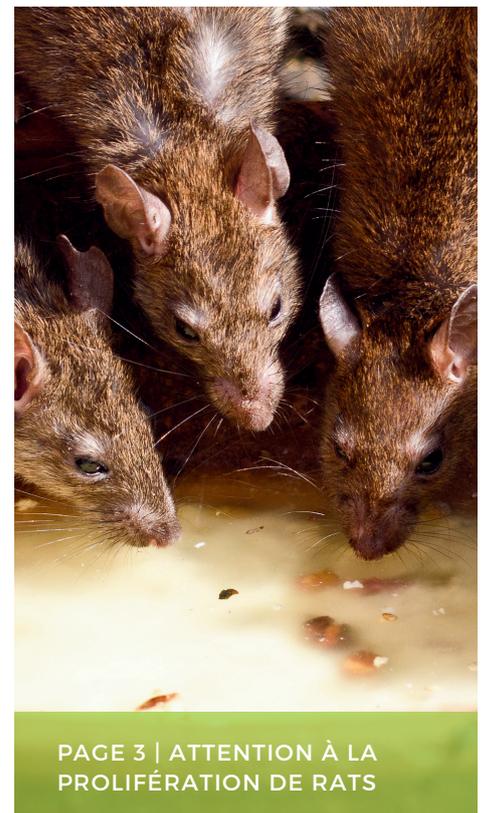
Stop aux dépôts sauvages ! Des solutions simples existent...

PAGE 3

TRI SÉLECTIF : RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

Bien trier c'est faire un geste pour la planète !

PAGE 2 - 3



Enquête S.L.S (Supplément de Loyer de Solidarité) - O.P.S (Occupation du Patrimoine Social)

Comme chaque année, les locataires d'Habitat Drouais concernés recevront par email ou par courrier les enquêtes SLS-OPS. N'oubliez-pas de les compléter d'ici le 07 novembre 2025!

L'enquête SLS, c'est quoi ?

La réglementation impose aux bailleurs sociaux de vérifier chaque année la situation familiale, les ressources et les activités professionnelles de leurs locataires par le biais de l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS). Elle s'adresse aux locataires qui ne bénéficient pas des aides au logement.

A quoi sert l'enquête SLS ?

Les informations communiquées permettent de calculer l'éventuel dépassement des plafonds de ressources HLM et de déterminer si vous êtes redevable du SLS.

A quoi sert l'enquête OPS ?

Elle est différente de l'enquête SLS. Celle-ci permet au Gouvernement de connaître au niveau national le nombre de personnes vivant dans des logements sociaux ainsi que leurs caractéristiques.

Comment répondre aux enquêtes ?

Habitat Drouais réalise ces enquêtes du 07/10 au 07/11 auprès de ses locataires.

Pour y répondre, vous avez deux possibilités :

- Vous avez fait le choix de recevoir votre enquête en dématérialisé, connectez-vous sur le site www.habitat-drouais.fr, à l'aide de vos identifiants et votre mot de passe.
- Nous retourner le formulaire papier par courrier avec l'enveloppe T à Habitat Drouais - 32 J.F AV KENNEDY - 28109 DREUX CEDEX.

En cas de difficultés particulières, n'hésitez pas à contacter les équipes d'Habitat Drouais.



TRI SÉLECTIF : rappel des bonnes pratiques

Bien trier c'est faire un geste pour la planète !



Faire le tri sélectif est une démarche simple mais essentielle pour protéger votre environnement. En triant correctement vos déchets, vous contribuez à la réduction des déchets, au recyclage des matériaux et à la préservation des ressources naturelles.

BAC JAUNE



En vrac, sans sac (bien vidés, non rincés et non emboîtés), je trie :

- les briques alimentaires : lait, crème, soupe, jus de fruits...
- Les bouteilles et flacons en plastique...
- Les boîtes de conserve, bidons de sirop, canettes, aérosols, barquettes aluminium, couvercles métalliques...
- Tous les emballages en plastique : sacs, sachets, films, barquettes alimentaires, pots, tubes...
- Les cartons et tous les papiers, journaux, magazines...
- Les emballages de fast food.

BAC MARRON



En sacs fermés, je jette :

- Les ordures ménagères,
- Les petits objets cassés hors emballage,
- Les couches, les sacs d'aspirateur...

CONTENEUR À VERRE



En vrac, je trie :

- Les bouteilles en verre, bocaux et flacons (en retirant les bouchons et couvercles).

Les gestes simples pour bien gérer vos encombrants :

Stop aux dépôts sauvages ! Des solutions simples existent.

Les gros encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

Gérer correctement vos gros encombrants est essentiel pour maintenir un environnement propre et sain. En suivant ces gestes simples, vous contribuez à la protection de l'environnement tout en améliorant la qualité de vie de votre quartier.



Présence anormale de rats dans certains immeubles et à proximité !

Nous vous rappelons que les jets de nourriture par les fenêtres et le dépôt de déchets alimentaires à côté des conteneurs sont strictement interdits. Les détritrus attirent les rats qui sont porteurs de maladie...



Vous avez à votre disposition plusieurs déchetteries

➔ **Déchetterie de Dreux**
15 rue Notre-Dame de la Ronde
☎ 07 48 12 36 10

➔ **Déchetterie d'Anet**
11 allée du Brigault
☎ 07 57 49 41 62

➔ **Déchetterie de Bû**
rue d'Anet
☎ 07 57 49 41 69

➔ **Déchetterie de Saulnières**
La Grande Vallée
☎ 07 57 49 41 64

➔ **Déchetterie de Saint-Rémy-sur-Avre**
Chemin des Bois de Chaumont
☎ 07 57 49 41 70

➔ **Déchetterie de Brezolles**
Rue des Minières
☎ 07 57 49 41 66

Comment régler mon loyer ?

Voici les différents modes de paiement mis à votre disposition pour payer votre loyer :

> PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Simple, rapide et sécurisé, il vous permet de payer votre loyer de façon automatique. Le montant est prélevé sur votre compte bancaire, sans frais à date fixe, les 5, 12 ou 15 du mois au choix. Pour en bénéficier, il suffit de compléter l'autorisation de prélèvement et de la retourner à l'adresse indiquée, accompagnée d'un RIB.



> CARTE BANCAIRE

Directement sur notre site internet, dans votre espace personnel et sécurisé : www.habitat-drouais.fr

> BORNE AUTOMATIQUE ET INTERACTIVE AU SIÈGE SOCIAL

Payez directement par carte bancaire votre loyer aux bornes en libre accès aux heures d'ouverture du siège.



> TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP)

Il figure en bas de votre avis d'échéance. Il suffit de le dater et signer puis de le renvoyer à l'adresse indiquée.



> CHÈQUE

Établissez le chèque signé à l'ordre d'Habitat Drouais (Joindre le TIP) et déposez le à l'accueil ou dans la boîte aux lettres.

> NUMÉRAIRES

Présentez-vous dans n'importe quel bureau de La Poste. **ATTENTION : Munissez-vous de votre avis d'échéance.**

Chaque paiement est facturé 4 € par la Banque Postale. Privilégiez les autres moyens de paiement qui sont mis à votre disposition (Prélèvement automatique, chèque, CB, etc...). A raison de 12 transactions par an, vous ferez **une économie de 48 €**.

